

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Louwagie, M. Bony, Mme Audibert, M. Bourgeaux, M. Rolland, M. Descoeur, Mme Blin, Mme Beauvais, M. Woerth, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, M. Pauget, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ramadier, M. Bazin, M. Cordier, M. Cinieri et M. Brun

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	-5 000 000	0	-5 000 000	0
Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid-19	0	0	0	0
Compensation des charges fixes des aménageurs de la montagne (<i>ligne nouvelle</i>)	+5 000 000	0	+5 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à affecter 5 millions d'euros de crédits à un fonds spécifique de compensation des charges fixes des aménageurs de montagne, en prenant 5 millions de crédits sur le programme « Compensation à la sécurité sociale des allègements des prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire ». En effet, les aménageurs de la montagne ont un chiffre d'affaires et une activité qui démarre à partir d'avril, et leurs clients - les domaines skiabiles - ont un chiffre d'affaires à zéro, compte tenu de leur fermeture durant toute la saison d'hiver. Les collectivités n'ont pas touché leurs recettes (sont en perte de recettes) et ne donnent pas de signe d'investissement. De ce fait, les investissements sont décalés. Leurs carnets de commande sont à zéro, alors que c'est maintenant qu'ils devraient commencer à rentrer leurs commandes. C'est à ce titre que les aménageurs de la montagne doivent être soutenus.